

**Bureau du 17 septembre 2001**

**Décision n° 2001-0154**

commune (s) : Bron

objet : **Cession, à la SERL, de deux lots de copropriété situés 14-16, rue Louis Pergaud**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -  
Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 7 septembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre des opérations de développement social urbain dans le quartier du Terraillon à Bron, la commune de Bron a confié à la SERL, par délibération de son conseil municipal en date du 1er décembre 1997, une mission de requalification des centres commerciaux Plein Ciel-Bellevue et Terraillon.

Suivant les délibérations n° 98-2423 et n° 99-4572 respectivement en date des 26 janvier 1998 et 25 octobre 1999, le conseil de Communauté a approuvé l'opération d'acquisition foncière des locaux commerciaux ainsi que son financement et une convention de participation financière ainsi qu'un avenant à cette convention qui ont été signés avec la commune de Bron.

La Communauté urbaine s'étant rendue propriétaire, par voie de préemption, suivant l'acte en date du 9 septembre 1996, en vue de la requalification du centre commercial Plein Ciel, des lots de copropriété n° 824 et 745 ainsi que des 34/10 000 des parties communes générales attachées à ces lots, dépendant de la copropriété Plein Ciel, le dossier concernant la cession à la SERL desdits lots est soumis au Bureau.

Il s'agit d'un local commercial de 76,49 mètres carrés et d'un garage en sous-sol situés 14-16, rue Louis Pergaud.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, les lots de copropriété en cause seraient cédés à la SERL à leur prix d'acquisition, soit 170 000 F, conforme à l'estimation des services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du conseil municipal de Bron en date du 1er décembre 1997 ;

Vu l'acte en date du 9 septembre 1996 ;

Vu les délibérations du Conseil n° 98-2423, n° 99-4572 et n° 2001-0150 respectivement en date des 26 janvier 1998, 25 octobre 1999 et 25 juin 2001 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** ledit compromis.

**2° - Autorise :**

- a) - monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - la SERL à déposer un permis de démolir.

**3° - Cette cession fera l'objet des mouvements comptables suivants :**

- produit de la cession 170 000 F :

. en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 0047 ;

- sortie du bien du patrimoine 177 399,97 F :

. en dépenses : compte 675 100 - fonction 824,  
. en recettes : compte 211 800 - fonction 824 ;

- moins-value réalisée sur la vente du bien : 7 399,97 F :

. en recettes : compte 776 100 - fonction 01,  
. en dépenses : compte 190 000 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,